

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2020
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt, le premier décembre, le Conseil municipal étant réuni dans le lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en visioconférence en application de la loi du 14 novembre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents dans la salle du conseil : - Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Emmanuel FERREIRA - Christophe PACHOUD - Jérémy REICH - Marc SAUDER

Présents par visioconférence : Mélanie ANDERSEN - Xavier CHAMBRAN - Laurence ECKMANN - Séverine DESSALLE - Laurent MULLER

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Marc SAUDER

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la durée d'un contrat de travail
- Colis des Anciens
- Convention de mise à disposition SIAMA
- Bornage de parcelles
- Délibération modificative du budget n°2
- Questions diverses

26/2020	MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE
---------	--

Le Maire expose au Conseil Municipal que la charge de travail de la secrétaire de mairie est en constante augmentation.

- Vu la charge de travail croissante liée à l'urbanisme, la comptabilité, l'état civil, le RPI, la gestion des contrats de pêche, les relations administratives, ...
- Vu la mise à disposition partielle au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery et Autreville
- Vu les besoins en matière de gestion du cimetière, des demandes et suivi des subventions, de l'archivage, de la gestion du personnel communal et des contrats de travail, ...
- Vu le contrat actuel à mi-temps de la secrétaire de mairie dont une partie en mise à disposition au SIAMA

Il y a nécessité d'augmenter cette durée de travail et de proposer un temps plein soit 35 h 00 par semaine à la secrétaire de mairie.

Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif d'une durée de 17h30 et de créer un poste d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 35h00 à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif d'une durée de 17h30
- Décide de créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint Administratif pour une durée hebdomadaire de 35h00
- Autorise le Maire à signer le nouveau contrat de travail
- Accepte l'augmentation de la durée de travail de Madame Sophie BOUCTOT

Vote : unanimité

27/2020	<i>CADEAU AUX ANCIENS</i>
---------	----------------------------------

Vu l'impossibilité d'organiser un repas des Aînés cette année en raison de la crise sanitaire, le Maire et son Conseil Municipal décident d'offrir un colis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'offrir un colis aux personnes âgées ayant plus de 65 ans ainsi qu'aux employés communaux.

Vote : unanimité

28/2020	<i>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU SIAMA</i>
---------	---

La commune d'Autreville-Sur-Moselle accepte de mettre à disposition du SIAMA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Millery-Autreville) la secrétaire de mairie Madame Sophie BOUCTOT pour une durée de 6h00 par semaine à partir du 1^{er} février 2021. Une nouvelle convention de mise à disposition sera établie avec le SIAMA. Des heures complémentaires seront autorisées en fonction des besoins.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte la mise à disposition de la secrétaire de mairie au SIAMA.
- Autorise le maire à signer la convention.

Vote : unanimité

29/2020	CONTRAT DES LOTS DE PECHE SUR L'ETANG COMMUNAL
---------	---

Les contrats de pêche et le règlement de la pêche étant devenus inadaptes, il convenait de les modifier.

Le maire donne lecture du nouveau contrat et du nouveau règlement de la pêche.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte la modification des contrats de pêche et du règlement.
- Autorise le maire à les signer.

Vote : unanimité

30/2020	DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2
---------	--

Le maire expose qu'il y a lieu de modifier les imputations budgétaires sur l'opération 190 et sur le compte d'investissement de l'école. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Opération	Libellé	Dépenses
2184		Mobilier	- 1 053.00 €
2183		Matériel de bureau et informatique	1 053.00 €
2111	190	Terrains nus	- 2 000.00 €
202	190	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation de cadastre	2 000.00 €

- Virement de crédits de 1053.00 € du compte 2184 (Mobilier) au compte 2183 (Matériel de bureau et informatique).
- Virement de crédits de 2000.00 € du compte 2111 (Terrains nus) opération 190 au compte 202 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation de cadastre) opération 190.

Vote : unanimité

31/2020	MOTION DE SOUTIEN DES PERSONNELS FORESTIERS
---------	--

Le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers jointe à cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir débattu

- déplore cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre.

- En conséquence le conseil municipal décide:

- 1) De soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers.
- 2) Demande la pérennisation d'un service public compétent pour la gestion de sa forêt

Vote : unanimité

32/2020

BORNAGE ET DIVISION DE PARCELLE

Le maire expose qu'il y a nécessité d'effectuer un bornage et une division parcellaire comme indiqué ci-après :

- Bornage et division des propriétés AB n°232/233/236 suite à accord entre la commune d'Autreville-sur-Moselle et M. Pinheiro-Cardoso
- Bornage des parcelles AB n°238/239 pour achat ultérieur par la commune

Un devis a été demandé à la SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT pour effectuer ces bornages et divisions parcellaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte d'effectuer le bornage et la division des propriétés AB n°232/233/236 et le bornage des parcelles AB n°238/239
- Accepte le devis de la SCP DIDIER-ARNOULD-JACQUOT d'un montant de 1 920 € TTC
- Décide que la dépense sera inscrite dans la section investissement à l'article 202 opération 190
- Autorise le maire à signer tout document et acte notarié se rapportant à cette affaire

Vote : unanimité

33/2020

DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

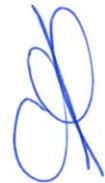
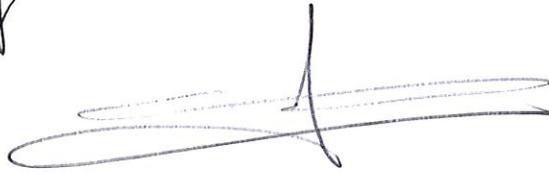
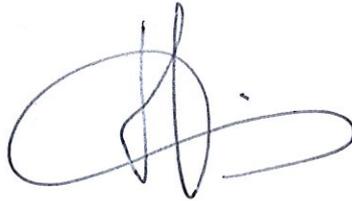
Le maire expose que suite au nouveau contrat de Mme GOBE, ATSEM à temps plein depuis le 1^{er} septembre 2020, ainsi qu'au remplacement de Madame POISSON suite à son congé de maternité, les cotisations et salaires sont supérieurs aux prévisions. Il manque des crédits sur les lignes correspondantes et afin de pouvoir payer les salaires de décembre, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

- Virement de crédits de 49.65 € du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6339 (Cotisations FNAL).
- Virement de crédits de 247.06 € du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6411 (Personnel titulaire).
- Virement de crédits de 2550.24 € du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6451 (Cotisations patronales URSSAF).
- Virement de crédits de 355.08 € du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6455 (Cotisations assurance du personnel).
- Virement de crédits de 679 € du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au compte 6413 (Personnel non titulaire).
- Virement de crédits de 4121.76 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6413 (Personnel non titulaire).

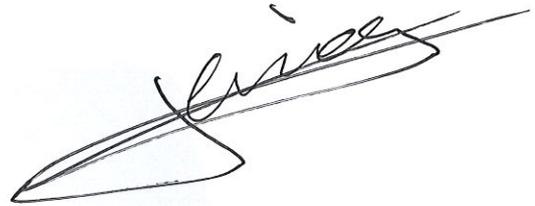
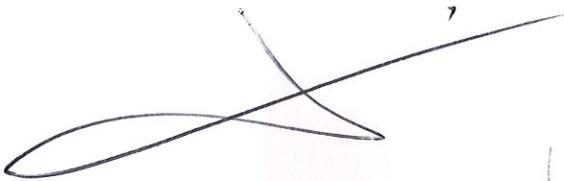
De même, la commune perçoit le montant du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF pour l'accueil périscolaire et reverse ce même montant à l'association Familles Rurales comme convenu dans notre convention. Or les recettes du CEJ sont supérieures aux prévisions et il manque des crédits au chapitre 65 pour reverser ces fonds à l'AFR. Il convient donc de procéder au virement de crédits suivant :

- Virement de crédits de 4546.00 € du compte 615231 (Entretiens et réparations voiries) au compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).

Vote : unanimité



S. DESTAUC



Collectif des Forestiers l'Unité Territoriale du Val de Lorraine

126, rue du Bois le Prêtre

54470 FEY-EN-HAYE

ut.val-de-lorraine-lor@onf.fr

A Fey-en-Haye, le 19 Octobre 2020

Madame, Monsieur,

Depuis de très nombreuses années, les personnels de l'Office National des Forêts gèrent votre forêt communale ainsi que 4,7 millions d'hectares de forêt en France Métropolitaine. Cette gestion a toujours eu comme objectif la multifonctionnalité (production de bois, préservation biodiversité, accueil du public...) tout en assurant la durabilité de ses fonctions dans le temps.

Aujourd'hui, et de surcroît en période de crise sanitaire (sécheresses, dépérissement des peuplements) nous dénonçons le démantèlement de notre établissement et l'impossibilité des personnels de gérer durablement les forêts françaises.

Le service public forestier est depuis 30 ans en voie de disparition physique : 15 800 emplois en 1985, 7960 fin 2020 et ce n'est pas fini, car cet automne 2020, ce sont 200 nouveaux postes qui seront supprimés dont 10 en Meurthe-et-Moselle.

Souvent, l'amour du travail bien fait, nos missions de service public, le respect de nos interlocuteurs, l'avenir des forêts nous poussent souvent à assumer « la continuité du service » et ce, jusqu'à épuisement. Pourtant aujourd'hui le point de non-retour est atteint et c'est la possibilité d'un service public national de qualité qui est en jeu.

C'est pour cela, que nous avons besoin de votre soutien afin d'empêcher ces nouvelles suppressions de postes délétères pour notre établissement et pour la gestion de votre forêt. Nous vous demandons donc de prendre la délibération en PJ afin de signifier votre volonté de pérenniser notre service public.

Vous pouvez la faire parvenir par l'intermédiaire de la boîte mail de l'UT Val de Lorraine :

ut.val-de-lorraine-lor@onf.fr (avec copie à nicolas.gomez@onf.fr)

Nous vous invitons à rejoindre les forestiers, élus, usagers, pour défendre votre forêt lors du rassemblement du **mercredi 4 novembre à 9h30 devant le centre de formation de l'ONF, 8 avenue de Longchamp, 54600 VILLERS LES NANCY** (voir appel à la mobilisation jointe)

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions ou informations supplémentaires

Nous vous remercions par avance de votre réactivité et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le collectif des Forestiers de l'Unité Territoriale du Val de Lorraine